

18 novembre 1095

PHILIPPE I^{ER} EST EXCOMMUNIÉ POUR AVOIR ENLEVÉ SA MAÎTRESSE

En début d'année 1092, venant à Tours pour s'entendre avec le comte d'Anjou au sujet d'intérêts communs, le roi Philippe I^{er} se prit de passion pour Bertrade de Montfort, épouse de Foulques IV le Réchin, et lui rendit des hommages auxquels celle-ci ne fut pas insensible. Lassé de sa femme Berthe de Hollande, il la reléqua au château

de Montreuil et l'y retint prisonnière. Puis en mai, il enleva Bertrade, avec la complicité de la jeune femme, qui faussa compagnie à sa suite.

Ils envisagèrent de se marier. Le roi fit valoir auprès de l'archevêque de Reims le degré de parenté existant entre lui et son épouse Berthe de Hollande. S'il obtint la séparation, ce fut contre l'avis d'une partie du clergé dirigée par l'évêque Yves de Chartres, qui, informé de son futur mariage, lui fit regarder celui-ci comme incestueux. Bertrade était en effet parente de Philippe du cinquième au sixième degré.



À la veille de leurs épousailles, les deux amants ne trouvèrent aucun prélat qui osât leur donner la bénédiction nuptiale. Philippe parvint à gagner par quelques présents la complaisance de l'évêque de Bayeux, Eudes, frère de Guillaume le Conquérant. En octobre 1092, Bertrade et le roi furent ainsi mariés. Dès lors, Philippe Ier devint la cible commune de Foulques et d'Yves de Chartres. Le comte d'Anjou protesta que sa femme lui avait été ravie, l'évêque déclara que Bertrade était « une autre Jézabel désirant renverser les autels et tuer les prophètes » et en référa au Saint-Siège. Pendant deux ans, il dirigea de constantes attaques contre le couple royal. Le 18 novembre 1095, le concile de Clermont prononça l'excommunication des deux souverains. Afin d'assouplir la situation, Urbain II promit à Philippe de lever la mesure de son légat s'il renonçait à Bertrade. Le roi s'y engagea.



Cependant, Bertrade, désireuse de conserver sa place de reine, décida de lutter jusqu'au bout contre les foudres de l'Église. Elle profita d'abord de la réconciliation de son époux avec le Saint-Père pour faire donner l'évêché de Paris à son frère, Guillaume de Montfort. Puis elle usa d'adresse pour s'unir à nouveau au roi, en 1097, au mépris de l'engagement solennel pris par celui-ci. Rome jeta alors l'interdit sur le royaume de France, et jusqu'en 1104, enchaîna les censures et les absolutions selon la conduite et les promesses de Phi-

lippe. Bertrade fut sommée de s'éloigner de son mari. En 1104, une réunion d'évêques à Beaugency décida de lui envoyer Lambert, évêque d'Arras, pour exiger son serment de renoncer au roi. En décembre, l'excommunication fut levée mais on ne toléra la réunion des deux époux qu'à condition qu'ils s'abstiennent de toute relation charnelle.

Vers la fin de sa vie, choisissant, en raison de ses fautes, de ne pas être inhumé à côté de ses ancêtres à la basilique de Saint-Denis, Philippe I^{er} obtint la faveur d'être inhumé à l'abbaye de Fleury, auprès de saint Benoît, « le pieux père qui accueille avec bienveillance les pécheurs qui veulent se repentir et se réconcilier avec Dieu, selon la discipline de sa Règle. »

Quelques jours après sa mort, le 30 juillet 1108, on fit secrètement transporter sa dépouille à Fleury. En 1112, le frère de Bertrade, Amaury III de Montfort, fonda pour elle le monastère des Hautes-Bruyères, dans le diocèse de Chartres, près de Montfort. La veuve de Philippe I^{er}, répondant à l'invitation de Louis VI, s'y retira en 1115 et prit le voile en 1117.

13 janvier 1128

L'ORDRE DES TEMPLIERS RECONNU... PAR LE PAPE

Créé en 1119 en Terre sainte sur l'initiative du chevalier champenois Hugues de Payns, ce ne fut qu'en 1128, le 13 janvier, que l'ordre des Templiers fut reconnu par le concile de Troyes, présidé par le pape



Honorius II. Les chevaliers demeuraient alors dans l'ancien temple de Salomon. C'est ce temple qui leur donna le nom de Templiers. Ils étaient chargés d'assurer la garde des Lieux saints de Palestine et de prendre sous leur protection les pèlerins venus en Terre sainte. Deux siècles plus tard, les princes leur reprochèrent leur fortune accumulée au fil des décennies, à une époque où leur puissance ne cessait de croître. En octobre 1307, Philippe IV le Bel finit par les faire emprisonner, alléguant toutes sortes d'accusations incertaines. Après sept ans de détention à la prison du Châtelet, à Paris, leur maître, Jacques de Molay, périt sur le bûcher le 18 mars 1314. Au milieu des flammes, il lança cette célèbre malédiction : « Pape Clément ! Roi Philippe ! Avant un an, je vous cite à paraître au tribunal de Dieu pour y recevoir votre juste châtiment ! Maudits ! Maudits ! Tous maudits jusqu'à la treizième génération de vos races ! » Malédiction qui n'est peut-être qu'une légende.

11 juin 1144

LA BASILIQUE SAINT-DENIS EST CONSACRÉE

Le premier évêque de Paris, Saint-Denis, fut décapité vers 250 par les Romains pour avoir évangélisé la Gaule.

La tradition veut qu'il soit parti de Montmartre, lieu de son martyr, pour accomplir quarante lieues en tenant sa tête. Il s'effondra dans le petit bourg de Catolacus. Sur l'emplacement du cimetière où il fut inhumé, sainte Geneviève, au V^e siècle, fit élever une église abbatiale, à laquelle Charlemagne, en 775, ajouta une crypte. En 1143, l'abbé Suger décida de faire reconstruire le chœur de l'abbaye. Il voulut plus de hauteur à la voûte et plus de luminosité à l'intérieur de l'édifice. Il imposa aux architectes une voûte en croisée d'ogives, qui devait marquer la naissance d'un nouveau style architectural : l'art gothique. La lumière du jour s'insinua désormais le long des colonnettes pour se répandre majestueusement dans la nef. Lorsque le 11 juin 1144, Suger, en présence du roi Louis VII, célébra solennellement la consécration du chœur de la basilique, il put évoquer cette « lumière vraie qui mène à la Vraie Lumière ». Nécropole royale depuis l'avènement des Capétiens en 987, la basilique Saint-Denis accueillit les dépouilles des souverains jusqu'au XIX^e siècle.



5 novembre 1193

LES MALHEURS D'INGEBURGE

Fille de Waldemar I^{er}, Ingeburge de Danemark venait d'épouser le roi de France Philippe Auguste. Le jour où elle devait se faire sacrer, le souverain envisagea sou-



dain de la répudier, affirmant : « Cette femme est ensorcelée, elle a fait de moi un impuissant. Il faut qu'elle retourne au Danemark. » Ingeburge ne parlait pas un mot de français et, à partir de ce moment, on se garda bien de parler en latin devant elle. Ainsi ne sut-elle pas la raison pour laquelle, le 5 novembre 1193, on l'emmena assister à Compiègne à une assemblée d'ecclésiastiques présidée par le cardinal de Champagne. Elle ne sut pas davantage ce que l'on y disait. À la fin de la séance, elle réclama un interprète, qui lui fit part de la sentence de répudiation.

Elle s'écria alors : « Mala Francia ! Roma ! Roma ! » (Mauvaise France ! Rome ! Rome !) Ces seuls mots, signifiant qu'elle en appelait au pape, furent dits avec tant de furie et de menace dans la voix, que le roi craignit un scandale. Ingeburge écrivit à Célestin III : « Je tourne les yeux vers vous, Saint-Père. Je meurs chaque jour pour garder entièrement le droit au mariage. Si mon seigneur Philippe, célèbre roi des Français, trompé par les ruses du diable, voulait encore une fois plaider sa cause contre moi, je désirerais être conduite dans un endroit où je puisse m'expliquer librement et, remise en liberté, obtenir Votre Miséricorde apostolique d'être relevée des déclarations qui auraient pu m'être arrachées par la contrainte. »

À la suite de quoi, le 13 mars 1195, la sentence de divorce fut cassée. Philippe Auguste s'en prit vertement au cardinal de Champagne : « Il est donc vrai que cette sentence de divorce a été annulée par le Saint-Siège ?

Vous qui l'avez prononcée, vous ne saviez donc pas ce que vous faisiez ? » On n'entendit plus parler du prélat.

18 juin 1204

QUAND LA NORMANDIE REDEVIENT FRANÇAISE

En 1200, Jean sans Terre, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, enleva Isabelle d'Angoulême, fille unique d'Aymar Taillefer, comte d'Angoulême, alors fiancée à Hugues X de Lusignan. Ce dernier demanda justice au roi de France Philippe Auguste, qui le somma de comparaître devant lui pour répondre de sa conduite. Mais Jean sans Terre n'ayant pas répondu à la convocation comme l'exigeait le droit féodal, Philippe Auguste, en 1202, le condamna à la confiscation de ses fiefs en France. Non seulement le roi d'Angleterre ne fit aucun cas de ce qui avait été requis contre lui, mais il assassina même Arthur de Bretagne, envoyé pour se saisir de lui. En août 1203, agissant en maître de son royaume, Philippe Auguste prit alors les armes pour appliquer la sentence et décida de reconquérir les fiefs français de son vassal. Il enleva l'île d'Andely et sa forteresse, le château du Vaudreuil puis celui de Radepont, avant de mettre le siège devant le fort que Richard Cœur de Lion avait fait construire dans le Vexin normand en 1196 : Château-Gaillard. Il l'entoura d'un double fossé de circonvallation qu'il hérissa de 14 beffrois et entama un blocus pour entraver tout ravitaillement aux assiégés. Après cinq mois, le 6 mai 1204, Château-Gaillard capitula, affai-

blissant considérablement les positions de Jean sans Terre. La victoire de Philippe Auguste lui ouvrit les portes du duché de Normandie, qui tomba le 18 juin. La Normandie redevenait française.



Vers 1208

L'ENFANT CACHÉ DE PHILIPPE AUGUSTE



Philippe Auguste rencontra une certaine « bourgeoise d'Arras » vers 1205, au lendemain de la mort de son épouse Agnès de Méranie, et à l'époque où les juges ecclésiastiques devaient se prononcer sur sa demande d'annulation de son mariage avec Ingeburge.

De cette liaison extraconjugale naquit un fils, vers 1208, que le roi reconnut et prénomma

Pierre Charlot, manière de rappeler la constante volonté des Capétiens de devenir empereurs, à l'image de Charlemagne.

Élevé à la cour, Pierre Charlot, légitimé par le pape Honoré III, eut pour précepteur le prêtre Guillaume le Breton, qui lui dédia le célèbre et long poème *La Philippide*, succession de chants : « Et toi, pour qui mon amour s'accroît à toute heure, en sorte que j'estime qu'il ne m'est pas permis de terminer cet ouvrage sans célébrer encore tes louanges, en qui la noblesse du cœur est la preuve de ton illustre origine, afin qu'il soit bien évident que tu es fils de ton père Philippe, toi, qui bien lavé de toute carie (*Carie Lotus* : jeu de mots sur *Carlotus*, Charlot), chéri en toute charité, véritablement digne de porter le surnom de Charlot, et qui, embellissant ton nom propre d'un surnom véridique, justifies l'un et l'autre de ces noms par tes vertus et par ta vie, toi à qui j'ai donné les premiers enseignements de l'enfance, et dont les heureuses dispositions secondent si bien la facile intelligence, que déjà tu pourrais passer pour mon maître, quoique tu sois à peine arrivé à ta quinzième année, Pierre, tends la main à celui qui accourt vers toi, qui se rattache à toi par ses espérances ; accueille son écrit d'un regard favorable, et rends-le tout aussitôt digne d'être lu, à l'aide de la force d'esprit que t'ont donnée la nature et l'étude. »

Pierre Charlot devint trésorier de l'église de Tours dès 1216, puis, en 1240, par dispense de Rome et grâce à l'insistance de son neveu Louis IX (Saint Louis), fils de Louis VIII, fut nommé évêque de Noyon.

Il mourut le 9 octobre 1249, sans postérité, dans le naufrage de son navire, sur les côtes de Damiette.

Novembre 1215

LE CONCILE DE LATRAN IMPOSE DÉJÀ UN INSIGNE JAUNE AUX JUIFS

Propagandiste obstiné de la République chrétienne et universelle, le pape Innocent III ouvrit le quatrième concile de Latran le 11 novembre 1215.

En marge des mesures et des sanctions prises contre les hérétiques vaudois et cathares, le pape insista sur sa volonté de faciliter la distinction entre les chrétiens et les Juifs. Les deux cents prélats présents approuvèrent ainsi le port obligatoire de vêtements différents pour chaque communauté religieuse.

Un décret fut en outre publié, chargeant les responsables régionaux de choisir un signe distinctif pour les Juifs.

En France, la ville d'Arles fut la première à imposer à ces derniers ce qu'elle nommait le « capéou » et le « petassoun ». Le premier était un chapeau porté par les hommes, le second un insigne cousu sur la coiffe des femmes.

Ils étaient de couleur jaune, par allusion à la robe ordinairement jaune de Judas qui trahit autrefois Jésus, et frappés d'une pastille noire.

Cette marque discriminatoire se répandit dans tout le pays. Quelques années après le concile de Latran, les Juifs de France la remplacèrent par la rouelle, imposée en Allemagne, simple étoffe circulaire de couleur jaune et symbolisant les 30 deniers de Judas.

Les plus riches mirent tout en œuvre pour ne pas porter cette marque infamante et parvinrent à acheter des dispenses aux autorités. Des médecins, des savants,

des financiers se firent ainsi exempter du port de l'in-
signe.

En 1269, lorsqu'on découvrit que certains juifs la dis-
simulaient dans les plis de leurs manteaux, Louis IX
ordonna le port de deux signes jaunes plus larges et
bien apparents, l'un dans le dos, l'autre sur la poitrine.
Cette décision s'appliquait aux hommes et aux femmes,
âgés respectivement de plus de treize et onze ans. Tout
contrevenant était exposé à de lourdes peines.

Les mesures contre les Juifs ne sont pas nées avec
l'Église, les Musulmans les ayant appliquées pendant
longtemps, mais le concile du Latran les avait mises à
l'ordre du jour, incluant les Juifs dans son hostilité aux
hérétiques, multipliant les actes discriminatoires contre
leur communauté, prétendument prospère et jalouée.



Décembre 1216

ENTERRÉES VIVANTES !

À Paris, la fin de l'année 1216 fut marquée par un
fait divers surprenant. Un soir de décembre, trois ha-



bitantes du lieu-dit les *Champeaux*, Margue, femme d'Adam de Gouesse, Maroie, sa nièce, et dame Tifaigne, couturière, passèrent plusieurs heures chez Ernout des Maillez, tavernier de la rue des Noyers, connu pour la qualité de son vin. Margue savoura une oie bien grasse et une pleine écuelle d'ail, Maroie réclama du grenache, des gaufres, du fromage, des amandes pelées, des épices, des noix. Les pichets de vin s'accumulèrent sur leur table. Lorsque la nuit fut très avancée, les trois femmes sortirent danser dans la rue. Mais comme elles n'avaient pas réglé leur repas, il leur fallut laisser leurs vêtements en gage. Elles se retrouvèrent entièrement nues, ivres mortes en plein froid.

Le lendemain matin, leurs corps dépouillés et glacés furent découverts gisant dans la boue et portés au cimetière des Innocents.

Au moment de les ensevelir, Maroie, reprenant connaissance, bredouilla, à la grande surprise des fossoyeurs : « À boire, encore à boire », que reprirent en chœur ses deux compagnes. Les trois ivrognes furent ranimées et ramenées chez leurs maris respectifs.

L'histoire du cimetière des Innocents comporte de nombreux faits divers semblables. À une époque où les épidémies étaient très répandues, on s'empressait de mettre en terre tous les morts trouvés sur la voie publique. Les plus modestes étaient inhumés dans des fosses qui restaient ouvertes jusqu'à ce qu'elles soient pleines, tan-

dis que l'on dressait des monuments funéraires aux plus aisés. L'ébriété avancée des trois femmes des *Champeaux* les avait fait passer pour mortes, mais, en outre, leur nudité n'avait à aucun moment laissé envisager qu'elles appartenaient à la classe bourgeoise de Paris.

1228

LA MERVEILLE DU MONT-SAINT-MICHEL, ŒUVRE DE SATAN ?

Les noms de Jourdain, Radulphe des Îles, Raoul de Villedieu, Robert Jolivet, Jehan Gonault resteront pour des siècles attachés à ce formidable morceau d'architecture français, cette Merveille bâtie à la gloire de saint Michel. Le Mont-Saint-Michel, alors appelé le mont Tombe, servit d'abord d'asile et de sanctuaire à la science. Réfugiés dans la forêt qui couvrait autrefois les rivages conquis aujourd'hui par la mer, des ermites se livrèrent longtemps à l'étude des lettres divines et profanes.



Lorsque la collégiale de saint Aubert fut substituée à l'ermitage, de grands projets de travaux prirent naissance dans l'esprit des chanoines qui se succédèrent. C'est ainsi qu'en 1228, après vingt-cinq ans d'ouvrages, la Merveille du Mont-Saint-Michel fut achevée. La

situation de ce corps de bâtiment élevé à flanc de rocher et la difficulté que constituait l'accumulation d'étages faisaient de cette œuvre l'une des grandes réussites architecturales du XIII^e siècle.

Elle regroupait des locaux de vie conventuelle, disposés sur trois niveaux, une aumônerie où l'on recevait les pèlerins, un réfectoire et un cloître au niveau de l'église. L'un des chefs-d'œuvre de l'ensemble était la *salle des Hôtes*, véritable vaisseau à deux nefs, d'une rare élégance, décorée de carrelage de terre cuite émaillée. Le cloître, quant à lui formé de colonnettes aux chapiteaux sculptés, s'appuyait sur la *salle des Chevaliers*, tendue de tapisseries et ornée de fresques.

Parmi les premiers pèlerins se rencontraient déjà quelques femmes exaltées qui affirmaient voir Satan au milieu de cette Merveille de l'Occident. La chronique raconte qu'une « vieille femme fut si effrayée en l'apercevant pour la première fois qu'elle revint après l'office et, munie d'un bâton, se mit en devoir de briser les cornes du démon. Par bonheur, le sacristain désarma la vieille et lui dit, pour l'apaiser, que l'archange faisait bien son office tout seul. »



Comme de nos jours, les marées de la baie étaient d'une amplitude de près de treize mètres les jours de fort coefficient. C'est sur une dizaine de kilomètres que la mer se retirait et revenait à grande vitesse, ce qui faisait dire « qu'elle revient à la vitesse d'un cheval au galop ». En fait, elle est plus proche de la vitesse d'un homme qui marche, elle engloutissait beaucoup d'imprudents et de ceux qui n'accordaient aucun crédit à ce dicton.

16 mars 1244

LA CAPITULATION DES CATHARES DE MONTSÉGUR

Une communauté de Cathares s'installa à Montségur au début du XIII^e siècle et reconstruisit le château fort élevé autrefois entre les roches pyrénéennes. Condamnés par l'Église, ces hérétiques furent aidés par une grande partie de la population. Leur austérité morale contrastait avec l'opulence et le relâchement du clergé catholique. En 1232, ils ne furent plus qu'une poignée à vivre retranchés dans cette forteresse inexpugnable de



par sa hauteur, mais Montségur était toujours leur capitale religieuse. En 1243, le concile de Béziers décida d'en finir avec eux, d'autant que le château était le repaire des

assassins de plusieurs moines inquisiteurs. Le sénéchal de Carcassonne, Hugues des Arcis, accompagné d'une armée de chevaliers, mit le siège au pied du rocher. Ravitaillés secrètement par leurs partisans, les assiégés espéraient lasser leurs adversaires. Mais après dix mois, l'armée prit le contrôle de la montagne. Sentant la partie perdue, les habitants du château aidèrent quelques hommes à s'évader et enterrèrent tous leurs trésors.

En mars 1244, Roger de Mirepoix tenta une sortie qui devait lui être fatale : les hérétiques furent repoussés et jetés en bas des falaises, tandis que les Croisés prenaient pied sur la plate-forme de la citadelle.

Le lendemain, les derniers Cathares demandèrent à négocier. Il leur fut donné quinze jours de délai au terme desquels ils devaient abjurer ou mourir.

Sachant leurs derniers jours venus, ils occupèrent cette trêve à fêter une dernière fois leurs Pâques et à recevoir le *consolamentum*. Le 16 mars au matin, les Croisés préparèrent un immense bûcher et, en quelques heures, deux cents hérétiques périrent dans les flammes. Avec leur martyre s'achevait la croisade contre les Albigeois.

6 avril 1250

SAINT LOUIS EST FAIT PRISONNIER

La prise de Damiette, l'année précédente, exhorta l'armée de Saint Louis à poursuivre le chemin de la VII^e croisade. Le 6 avril, alors qu'elle était en partie décimée par la peste, elle rencontra l'armée des musulmans près de Mansourah. Sa cavalerie perdit à elle seule

10 000 hommes, et plus de 100 000 prisonniers restèrent aux mains des musulmans, qui pillèrent le butin. Le roi de France, entouré de ses gentils-hommes, se retira sur une colline du bourg d'Abou-Abdallah, nommée depuis *la Colline du Salut*. Le chef de l'armée ennemie, Gamal-ed-Dyne, les fit cerner. « Sentant qu'il fallait vaincre à tout prix, dit la chronique, les paladins tentaient des efforts désespérés pour briser le cercle de fer qui les enserrait ; chevaux folles, qui se perdaient dans le flot musulman. Cent fois, devant eux, le front des infidèles oscilla, puis s'entrouvrit mais pour se refermer, sans cesse grossi par des renforts venus de Karak, de Joppé et d'Hémesse. »



Affaiblis par la maladie, ils se rendirent sans résistance. Le roi et son frère Charles d'Anjou furent conduits à Mansourah, où Saint Louis demeura prisonnier. Pour retrouver sa liberté, il dut verser une rançon de 400 000 livres au sultan Turanshâh et lui rendre Damiette. Le 6 mai, il repartit libre avec son armée. A près six ans de croisade, il fit son entrée à Paris le 7 septembre 1254.

23 mars 1268

SORBON CRÉE LA SORBONNE

Bien qu'étant issu d'une famille de petite extraction, Robert de Sorbon, qui tenait son nom de son village

natal du Rethélois, fit des études à Paris et fut brillamment reçu docteur en théologie.

Devenu chanoine de Cambrai, il se distingua par ses éloquents sermons et acquit une telle renommée que Louis IX, Saint Louis, l'installa à la cour et le prit pour confesseur.

Le souvenir des difficultés qu'il avait rencontrées à obtenir le grade de docteur le décida à fonder à Paris un collège qui épargnerait les mêmes épreuves aux pauvres. Il voulait que ce collège offre les mêmes avantages que ceux dont disposaient les deux principaux ordres mendiants de la capitale, et où l'enseignement, gratuit, était accessible à tous. Il était alors propriétaire de plusieurs maisons situées rue Coupe-Gueule, près du palais des Thermes.

Le roi lui fit don d'un immeuble voisin, situé rue de la Bretonnerie et comprenant l'ancienne demeure de Jean d'Orléans. Ses collègues de la cour, les chanoines Jean et Robert de Douay, lui donnèrent des sommes importantes qui lui permirent de faire de nouvelles acquisitions proches des autres, dans le quartier de l'île de la Cité.

Sur l'emplacement de ces maisons naquit ainsi, en 1253, un collège qui prit le nom de son fondateur, la Sorbonne, et que Louis IX confirma par lettres patentes en février 1257. Robert de Sorbon en fut le proviseur et y attira les maîtres les plus distingués de la capitale, parmi lesquels Guillaume de Saint-Amour, Gérard d'Abbeville, Henri de Gand, Guillaume des Grez, Chrétien de Beauvais.

Le 23 mars 1268, le pape Clément IV donna à Robert de Sorbon son approbation apostolique pour son collège en adressant une bulle « à son cher fils le proviseur des pauvres

maîtres et aux maîtres eux-mêmes, étudiant dans la faculté de théologie aux portes du palais des Thermes et menant la vie commune ».

Après dix-huit ans d'enseignement théologique, Robert de Sorbon rédigea les statuts du collège, qui restèrent toujours en vigueur.

Ils comprenaient trente-huit articles relatifs à la vie commune, « depuis le silence, assez peu rigoureux au réfectoire, jusqu'à la simplicité des vêtements autorisés, jusqu'aux peines qui frapperaient les transgresseurs ».

Par la suite, en 1271, Robert de Sorbon fonda, près de la Sorbonne, le collège de Calvi, qui devint la Petite Sorbonne. Richelieu, plus tard, devait la faire détruire pour y construire l'église du même nom. À sa mort, Robert de Sorbon légua tous ses biens à la congrégation de son collègue.

